

TERRITOIRES en actions

OCTOBRE 2006 - N°9

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Depuis plus d'une vingtaine d'années, de nombreux agriculteurs inventent de nouveaux produits et de nouveaux métiers. La diversification explore toutes les pistes, souvent avec succès, mais au prix d'un travail acharné, et d'une bonne organisation. L'agriculture est une chance pour l'Orne !

Le secteur possède de nombreux atouts : des agriculteurs formés et responsables ; la proximité du grand bassin de consommation de la région parisienne ; la qualité de productions reconnues à travers des labels, des appellations d'origine contrôlée ; un environnement et des paysages de qualité forgés au fil des temps par une agriculture responsable. Porté par sa volonté de cohésion territoriale, le Conseil général, partenaire de la Chambre d'agriculture, confirme sa détermination à soutenir l'agriculture.

Les priorités qu'il s'est fixé portent sur des dispositifs visant à encourager et accompagner les jeunes agriculteurs à s'installer, à lutter contre les pollutions et à moderniser les bâtiments, tout en veillant à préserver les espaces sur l'ensemble du territoire (voirie, plantation de haies, hydraulique...).

C'est un défi pour les agriculteurs : celui de montrer des pratiques conformes aux réglementations, et de rassurer le consommateur par la transparence de bonnes pratiques d'élevage. Cette Lettre vous invite à connaître plus en détail les dispositifs mis en place pour répondre à ces enjeux.

GÉRARD BUREL

Président du Conseil général de l'Orne.



en avant

Installation, modernisation : les aides à l'agriculture

Près d'un emploi agricole disparaît chaque jour dans le département. Néanmoins, depuis cinq ans, le nombre d'installations aidées se stabilise : 80 à 90 nouvelles exploitations par an. Avec 10 000 équivalents temps-plein familiaux ou salariés, soit 9 % de la population active ornaise (contre 4 % au niveau national), l'agriculture représente un secteur essentiel de l'emploi dans l'Orne. Pour les agriculteurs dont la majorité produit du lait ou de la viande, l'objectif est désormais de concilier une activité agricole performante dans le respect du milieu écologique et humain.

A lire en pages 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe



Territoires en actions / Octobre 2006 - n°9

27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00

Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel

Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet,

Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr

Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990

Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

Installation, modernisation

Le Département consacre plus de 13 millions d'euros par an à l'agriculture. Trois axes guident son action : aider les jeunes agriculteurs, maîtriser les pollutions, moderniser les bâtiments.

Explicite

Favoriser l'installation : 100 jeunes agriculteurs par an

Face à la diminution régulière du nombre d'installations sur le territoire, liée à un coût de reprise des exploitations agricoles de plus en plus élevé, le Département a décidé d'encourager l'installation des jeunes agriculteurs. Objectif : favoriser la reprise de 100 exploitations agricoles par an. « C'est une mesure propre au Conseil général de l'Orne, qui est l'un des départements de l'ouest de la France à aider le plus les jeunes agriculteurs, avec 760 000 € alloués par an », explique Pascal Gahéry, responsable du bureau Equipement rural au Conseil général. Cette aide se présente sous la forme d'une dotation d'investissement de 7 600 € maximum par jeune agriculteur (1) visant à améliorer :

- les conditions de travail (bâtiment de stockage...);
- l'impact environnemental de l'exploitation (création d'abreuvoirs et de points d'eau, gestion des produits phytosanitaires...);
- les conditions de bien-être animal (reprise de stabulation...).

L'aide, à utiliser dans les trois ans suivant la date d'installation, est de 50 % en zone de plaine et de 60 % en zone défavorisée. Les investissements subventionnés doivent être prévus dans l'Etude Prévisionnelle d'Installation (EPI). L'instruction des dossiers est confiée à l'Association départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (A.D.A.S.E.A.).

(1) Les Jeunes agriculteurs dont le certificat officiel d'installation Jeune Agriculteur (C.J.A.) est postérieur au 1^{er} janvier 2003 pourront également bénéficier de ce dispositif.

Pour les Jeunes Agriculteurs qui ont bénéficié des aides financières du Conseil général au titre de l'ancien dispositif, celles-ci seront déduites de la subvention à percevoir.



Maîtriser les pollutions

Le deuxième Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (P.M.P.O.A.), mis en place par l'Etat pour satisfaire aux exigences européennes et à la directive « Nitrates », s'achève en 2007. « Ce dispositif a pour objectif final de préserver la qualité de la ressource en eau en incitant les agriculteurs à mieux contenir les effluents d'élevage et à mieux organiser et limiter les épandages. La norme à respecter est de 170 kg d'azote d'origine animale par hectare et par an », souligne Jean Ménard, responsable du bureau de l'aménagement foncier au Conseil général. Pour l'Orne, qui a la particularité d'être à la « source » de neuf bassins versants, l'enjeu est conséquent. 274 communes situées en zones vulnérables sont directement concernées, soit plus de la moitié du territoire départemental. « Le P.M.P.O.A. apporte une aide d'environ 60 % des objets subventionnables. Aux côtés des Agences de l'eau, de l'Etat et de la Région, le Département intervient à hauteur de 6 %. Depuis 4 ans, 7 750 000 € ont permis d'aider plus de 600 dossiers. Un délai supplémentaire est accordé pour prétendre à ces aides. Les projets seront instruits jusqu'au 30 juin 2007 », rappelle Jean Ménard.

Moderniser les bâtiments

Le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif national) a été lancé en 2005 afin d'améliorer la compétitivité des entreprises agricoles. L'aide représentant 40 % du montant des investissements est co-financée par l'Union européenne, l'Etat, la Région et le Département (5 %). Depuis deux ans, 186 dossiers ont été soutenus, soit 6 625 000 € d'aides accordées aux agriculteurs engagés dans cette démarche de modernisation. Pour les années 2005-2006, cette politique renforce les aides attribuées dans le cadre du deuxième P.M.P.O.A. Un plan d'aide pour la période 2007-2013 est en cours d'élaboration.



: les aides à l'agriculture

griculture et à l'aménagement rural (dont 4 500 000 € pour l'agriculture. triser les pollutions et moderniser les bâtiments. Explications.



TÉMOIGNAGE

« Assurer le renouvellement des chefs d'exploitati

Quelle est l'action du Conseil général en faveur des agriculteurs ?

Notre objectif est de participer avec les autres cofinanceurs (Europe, Etat, Région) aux programmes agro-environnementaux. Même si le domaine de l'agriculture n'est pas une compétence première du Département, nous y consacrons néanmoins une part importante du budget. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Conseil général a acquis une compétence obligatoire dans le domaine de l'aménagement foncier, en matière de remembrement, de travaux connexes (plantations de haies, voirie et hydraulique).

Quelles sont les actions conduites par le Département pour encourager les installations ?

En 2005, le Conseil général a choisi une politique forte : encourager et assurer le renouvellement des chefs d'exploitations agricoles avec un budget annuel de 760 000 €. 130 Jeunes Agriculteurs ont été aidés depuis 2005, ce qui fait de l'Orne l'un des tout premiers départements à avoir choisi cette politique d'incitation financière en faveur de la jeunesse. On constate que le nombre d'installations aidées se stabilise après avoir chuté. Actuellement, une aide est

JACKIE LEGAULT,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'étude pour inciter les jeunes agriculteurs à faire davantage appel à du matériel agricole collectif (C.U.M.A., Entreprise de Travaux Agricole).

Comment réagit le Conseil général par rapport à la crise liée à la grippe aviaire ?

Une enveloppe de 50 000 € a été accordée aux aviculteurs ornais ayant subi des pertes financières dues aux mesures préventives contre l'épizootie d'influenza aviaire. Plafonnée à 1 500 € par exploitation, cette aide est notamment destinée à ceux qui ne rentreraient pas dans les critères d'attribution des aides versées par l'Etat. Ils sont près d'une trentaine à pouvoir bénéficier de ce soutien.

TÉMOIGNAGE

500 000 € d'aides pour la santé du cheptel ornaïs

CHRISTOPHE GALLIENNE,
CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON
DE PASSAIS-LA-CONCEPTION,
VÉTÉRINAIRE.

Quelle est l'implication du Conseil général dans l'amélioration de la qualité des cheptels ?

Le Conseil général aide de façon conséquente les agriculteurs dans l'amélioration sanitaire de leur cheptel. La somme allouée en 2006 à l'aide au diagnostic et l'élimination des animaux porteurs sains et malades est de 500 000 €. Cette somme est versée au Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel de l'Orne (D.G.S.C.O.). En partenariat avec le G.D.S.C.O., le Conseil général s'engage dans les actions de prophylaxie et plans d'assainissement et /ou certification par le G.D.S.C.O., en prenant en charge une partie du coût des analyses à la charge des éleveurs. Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental de l'Orne. Cette aide vise essentiellement les maladies non réglementées par l'Etat mais qui engendrent des conséquences économiques importantes pour la santé du cheptel ornaïs. Elle a pour but d'assainir de façon pérenne ces cheptels afin d'atteindre le but suprême de cheptel indemne qui pourrait conduire à une certification.



Ce programme d'aide est important pour l'Orne qui connaît une forte vocation d'élevage. 100 000 entrées de bovins sont en effet contrôlées chaque année : sans une vigilance accrue, le risque de contamination est important. Outre l'élevage bovin, l'aide porte également sur les cheptels ovins et porcins.

Et les abeilles ?

Depuis 2003, le Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Orne (G.D.S.A.O.) reçoit une aide financière de 15 500 €. « Cette aide vise à assainir les ruchers de l'Orne, notamment en luttant contre les pathologies des abeilles », explique Daniel Perret, président du G.D.S.A.O.. Le G.D.S.A.O. vient de créer un poste de technicien, à temps partagé avec le G.D.S.C.O., qui aura une mission de contrôle et d'appui technique à la réalisation de l'assainissement des ruchers. Ce poste a été mis en place grâce au financement du Conseil Général.

ons »



Demi-journée de vulgarisation sanitaire du G.D.S.A.O.

TÉLÉPHONIE MOBILE

34 communes rurales couvertes



Gérard Burel, Président du Conseil général, a inauguré le 19 septembre à Chahains, l'ouverture du dernier pylône couvrant les 34 communes du programme « zones blanches » en téléphonie mobile. Ce programme, défini entre l'Etat, les collectivités locales et les trois opérateurs SFR, Bouygues Telecom et Orange France, vise à couvrir en téléphonie mobile les communes non couvertes, situées principalement en zones rurales, sur les axes de transport prioritaires et les

zones touristiques à forte influence. Dans l'Orne, 57 communes ont été classées en « zone blanche ». Selon le plan d'extension de la couverture en téléphonie mobile, 34 communes sont couvertes par le Conseil général (construction de 17 pylônes – phase 1 d'un montant total de 2,1 M, financée par le Conseil général à hauteur de 512 000 €, soit 20% du programme en zone FEDER et 30% pour les zones hors FEDER*). La seconde phase est prise en charge par les opérateurs et correspond à la couverture des 23 communes restantes. Démarrée au dernier trimestre 2005, elle se poursuit actuellement.

* FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

CHEVAL

L'Orne, capitale des trotteurs !

La 2^e édition du festival international des trotteurs aura lieu le 20 octobre à Alençon (Parc des expositions). Initié par l'Association Festival de l'élevage du trotteur français, présidée par Daniel Miette, Conseiller général de La Ferté-Macé, l'objectif de ce rendez-vous est de promouvoir le développement de l'élevage du trotteur français et le territoire de l'Orne, berceau de la race depuis des générations. Cette journée sera ponctuée de plusieurs temps forts : une vente de chevaux au Parc des expositions suivi d'un colloque et d'une soirée intitulée « La nuit des éleveurs du trotteur français », au cours de laquelle seront honorés les meilleurs éleveurs de trotteurs de l'année 2005. Avec l'Italie comme invité d'honneur, ce festival a vocation à dépasser les frontières ornaises et devenir une manifestation incontournable de l'élevage des trotteurs.



Christophe Merlin



Micheline Hotyat

■ **Marie-Noël Lebouleux** est élue présidente de l'Udosti, et René Jambon, Maire de Bagnoles-de-l'Orne, devient Président de l'OTSI de la station thermale. / **Christophe Merlin** est le nouveau Directeur départemental de la Sécurité publique. Originaire de St-Omer dans le Pas-de-Calais, il a pris ses fonctions le 4 septembre dernier et était anciennement directeur du cabinet du Préfet du Morbihan. Il remplace Romuald Bourgoïn. / **Gérald Grunberg**, ancien directeur de la bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou à Paris, est le nouveau Directeur régional des Affaires culturelles. Il succède à Dominique Parthenay. / **Jean-François Tessier** est le nouveau directeur zonal des CRS de la zone du Nord-Ouest. Cet ancien directeur adjoint des CRS de Paris prend le commandement de 2 000 hommes qui interviennent sur tout le territoire national pour des missions de maintien de l'ordre. Il succède à Bernard Taste. / Le nouveau recteur de l'Académie de Caen est **Micheline Hotyat**. Géographe et biologiste de formation, elle était professeur à la Sorbonne et a aussi exercé des responsabilités administratives et financières comme directeur de l'Unité de formation et de recherche Géographie et Aménagement ou professeur délégué aux finances. / **Anne Griot** est nommée depuis juin dernier à la direction de la Maison de l'Emigration Française au Canada, une des composantes de l'ensemble muséographique « Les Musées » de Tourouvre. Elle est titulaire d'une maîtrise d'histoire moderne avec une spécialité sur l'histoire de la Nouvelle France à l'université de Montréal.

ECONOMIE

Nouvelles aides départementales aux TPE

Lors de la session du Conseil général du 12 juin 2006, le Département a décidé de mettre en place un nouveau Fonds départemental d'aide au développement et à la reprise transmission des Très Petites Entreprises. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner le développement et la reprise transmission des TPE. L'intervention de la collectivité vise à favoriser la modernisation, l'extension, la diversification ainsi que la reprise transmission des TPE. Montant et modalités de l'aide : avance à taux zéro devant être remboursée au maximum au bout de 5 ans avec une possibilité d'obtention d'un différé de 12 mois maximum, compris dans cette période. Taux de l'aide : 25 % dans le cas général ou 15 % pour les projets situés dans une unité urbaine de plus de 5 000 habitants (source INSEE)

Renseignements auprès de la Direction du développement économique et touristique du Conseil Général au 02 33 81 60 00, poste 1900.

Agenda

Alençon

(Hôtel du Département)

→ Du 16 octobre
au 22 décembre

Exposition de tentures

02.33.81.60.00 poste 1209

Alençon

(Parc Elan)

→ 20 octobre

Festival du cheval trotteur

Alençon

(Parc Elan)

→ 21 et 22 octobre

Ferme en fête

02.33.31.48.00.

Rennes

(Parc des expositions)

→ Du 24 au 26 octobre

Interoute 2006, salon européen consacré à la construction, l'entretien, l'exploitation et la sécurité de la route

www.interouteonline.com

Dans l'Orne

→ 18 octobre

De 13h45 à 17h15 sur 8 sites (lire ci-contre), une demi-journée départementale de la création – reprise d'entreprise, organisée par les chambres consulaires, en collaboration avec Orne Développement et le Conseil général.

Tél. 0 825 898 825 (Indigo 0, 15/minute)

Création-reprise d'entreprise le 18 octobre

Lieux

Alençon (Halle aux Toiles)

Argentan (Mairie)

Flers (CCI Flers-Argentan)

L'Aigle (CCI)

La Ferté-Macé (CCI)

Mortagne-au-Perche

(Maison de la formation)

Domfront (Mairie)

Vimoutiers (CCI FA)

Programme

Conférences

• **Comment devenir créateur ou repreneur d'une entreprise ?**

de 14h à 16h

• **Évaluation de l'entreprise**

de 16h à 18h

Alençon (Halle aux Toiles)

Argentan (Mairie)

Flers (CCI Flers-Argentan)

Ateliers

• **Le financement de votre projet**

• **Les aspects juridiques**

• **Les aspects comptables de votre nouvelle entreprise**

• **L'assurance de votre entreprise et de votre clientèle**

de 14h à 18h

Alençon (Halle aux Toiles)

L'Aigle (CCI)

La Ferté-Macé (CCI)

Mortagne-au-Perche (Maison de la formation)

Domfront (Mairie)

Vimoutiers (CCI FA)



Installation, modernisation les aides à l'agriculture



Adresses utiles

- **Conseil général de l'Orne** : Service de l'espace rural et de l'agriculture : 02 33 81 60 00
E-mail : pae.sera@cg61.fr
- **D.D.A.F.** : 02 33 32 50 47
- **Chambre d'agriculture de l'Orne** : 02 33 31 48 00
www.orne-agri.com
- **Agreste.agriculture.gouv.fr**
- **www.normandie.chambagri.fr**

Indicateurs clés

(Sources : Agreste - Préfecture de l'Orne)

- **Population rurale** : 55 % contre 27 % en France
- **Exploitations (en 2005)** :
Nombre d'exploitations agricoles : 6 900 (8 400 en 2000) dont 4 300 exploitations professionnelles et 2 600 exploitations non professionnelles. 156 exploitations en agriculture biologique (soit 2,7 % de la S.A.U. ornaise).
Taille moyenne des exploitations : 90 hectares (79 en 2000).
- **L'âge des chefs d'exploitation (en 2003)** :
Moins de 35 ans : 10 %
35 à 44 ans : 25 %
De 45 à 54 ans : 27 %
De 55 ans à 59 ans : 13 %
60 ans et plus : 25 %
Installation des jeunes vers 27 ans en moyenne (66 % des exploitations se font en production laitière, 24 % en viande bovine).
- **9 475 emplois agricoles** (11 085 en 2000).
- **Revenu net d'entreprise (en 2004)** : 71,9 M€
- **Résultat agricole par actif total** : 16 730 €
- **Valeur vénale des terres ornaises (en 2005)** :
Prairies naturelles : 3 490 €/ha
Terres labourables : 4 430 €/ha
- **Surface agricole utile** : 459 000 hectares (75% de la surface totale du département)
- **Production** :
Filière laitière : 640 millions de litres de lait - 115 000 vaches - 2 600 exploitations - quota moyen : 250 000 litres de lait

Production viande bovine : 42 400 tonnes - 55 000 vaches allaitantes
1 491 élevages qualifiés « Normand viande »
2 927 élevages engagés dans la Charte de Bonnes Pratiques d'Élevage
Blé : 700 000 T
Orge - escourgeon : 100 000 T

L'Orne au niveau national :

- 1^{er} en nombre de Haras de plus de 50 chevaux de selle ou de course
- 3^{ème} en production de cidre
- 8^{ème} en viande bovine
- 9^{ème} en production laitière (2 exploitations sur 3 centrées sur le lait)

Les principales aides du Conseil général en faveur des agriculteurs :

Un budget annuel de 2,6 M€

- **Jeunes agriculteurs** : aide plafonnée à 7 600 € par jeune.
Contact : A.D.A.S.E.A. (02 33 31 49 05)
www.adasea61.net
- **Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole 2** : 6 % de l'aide totale.
Contact : DDAF de l'Orne (02 33 32 52 27)
- **Plan de modernisation des bâtiments** : 5 % de l'aide totale.
Contact : DDAF de l'Orne au 02 33 32 52 27
- **Avance remboursable** : 20 % du montant HT de l'investissement et plafonnée à 9 150 €. Contact : Pôle aménagement et environnement du Conseil général, service Equipement rural (02 33 81 60 58)
- **Plantation de haies** : aide aux particuliers et aux communes égale à 1 € par mètre linéaire à partir de 200ml. Pour une opération collective portée par une collectivité territoriale : 20 % du coût hors taxes des travaux (minimum de 3 000 ml de plantation...).
Contact : Pôle aménagement et environnement du Conseil général - service Equipement rural (02 33 81 60 00, poste 1454)